

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU LUNDI 09 MAI 2016

L'an deux mil seize et le lundi 09 mai 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Nicolas ROGER, Mickaël VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT et René DREAN.

Absents excusés représentés : Evelyne CLASTERE par Gianni LEFEBRE, Dominique CAILLE par Chantale PICARD, Yannick DEBIN par Jean CARRE, Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT et Nadège LEVÉE par René DRÉAN.

Absentes excusées : Véronique GAVELLE, Céline DEBUIGNY, Stéphanie HOUDMON et Mélissa LORIAUX.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT a été élu secrétaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 13 avril 2016 :

1 - Madame LAMBERT demande que ses propos soient complétés ainsi qu'il suit :

☞ En commentaires d'introduction sur le précédent compte rendu du 08 janvier 2016 :

« Madame LAMBERT dit que pour les délibérations qui concernent les travaux les chiffres qui sont dans le compte rendu n'ont pas été donnés lors du dernier conseil. Elle demande que les chiffres exacts soient donnés lorsque l'on prend une délibération et qu'ils correspondent dans le compte rendu. Dans le cas contraire elle ne validera plus les comptes rendus. » Elle demande que ces modifications et celles qui suivent apparaissent dans les comptes rendus du site internet de la commune.

☞ Modification du chapitre du : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2016 en ajoutant les propos en italiques :

### VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2016

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des trois taxes communales pour 2016 et rappelle que les contributions directes ont rapporté à la commune en 2015 la somme de 916 977 €. Le montant des contributions directes pour 2016 serait de 942 859 € par le biais de l'augmentation des bases d'imposition par l'Etat.

Après débat et délibération « *dans lesquels Mme Lambert fait remarquer*

*1 que les deux taxes foncières sont plus élevées à Pîtres que dans les villes de la même strate,*

*2 que la taxe d'habitation est à l'inverse plus basse et qu'on pourrait y réfléchir*

*3 que l'augmentation des bases augmente déjà les impôts des Pitriens*

*4 que pour ces raisons et l'engagement pris pendant la campagne électorale sa liste ne votera pas l'augmentation du taux. »*

Le Conseil Municipal, afin de neutraliser la hausse de la participation communale au SIDEAL (+ 7 266 €), participation qui était jusqu'à présent payée directement par les habitants (donc avec les hausses), DECIDE à la majorité, d'augmenter de 1 % les taux des trois taxes communales pour 2016 et fixe les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION .....	11,70 %
TAXE FONCIERE (bâti) .....	31,09 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	77,69 %

Résultat du vote : 12 voix POUR l'augmentation - 05 voix CONTRE l'augmentation

## **↳ TOUR DE TABLE : Ajout les propos en italiques :**

→ Madame Florence LAMBERT rappelle que les parents d'élèves ont demandé un panneau « Zone de rencontre » rue Féron. Monsieur le Maire répond que c'est la CASE qui doit poser ce panneau. Madame LAMBERT indique que le 8 mai prochain, une exposition sera organisée à la bibliothèque sur le thème du « 8 mai 1945 *et de la deuxième guerre mondiale* ».

2 - Monsieur René DREAN précise qu'il était absent lors de la réunion du 13 avril, qu'il avait donné pouvoir à Nadège LEVEE mais qu'il ne souhaitait pas signer le budget annexe concernant le lotissement des Aubépines et qu'il votait contre le budget primitif du lotissement par principe.

Compte tenu de ce qui précède, et après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises :

Sont désignés :

- 1- Béatrice PAPIN née MARMONT ;
- 2- Marine ROULLE née LEFEBVRE ;
- 3- Jack CROWTHER ;
- 4- Marie LOGE-DELHOSTE ;
- 5- Benoît JULIENNE ;
- 6- Claude LALLEMAND

## **ENQUETE PUBLIQUE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE « CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE » EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SUR LA COMMUNE**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la préfecture concernant la demande d'enregistrement présentée par la société « Carrières et Ballastières de Normandie » en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune et sollicite l'avis du conseil municipal sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il est contre ce projet. Il rappelle les déboires causés par le projet de centre d'enfouissement technique dans la Vallée Galantine. Il soulève le point concernant le contrôle des déchets inertes. Il indique que des déchets de type hospitalier pourront être enfouis sur le site ainsi que du mercure et d'autres produits polluants. Monsieur DREAN s'étonne de la démarche de CBN compte tenu de l'historique de la commune concernant le projet VALT. Monsieur le maire donne lecture des déchets inertes indiqués admissibles dans le dossier d'enquête publique. Monsieur Nicolas ROGER demande quelle est la contrepartie d'un tel stockage ? Monsieur le maire répond qu'une taxe à la tonne pourrait être instaurée par la commune. Monsieur le maire et Monsieur DREAN rappellent à nouveau l'historique du centre d'enfouissement technique ainsi que l'amende payée par la commune à la suite du procès.

Suspension de séance à 21 h 05 : Monsieur le maire donne la parole à Monsieur DESMAREST, présent dans le public, qui a fait partie de l'association qui a lutté contre le centre d'enfouissement technique VALT.

Reprise de la séance à 21 h 08.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur ce dossier, dans les conditions actuelles de présentation.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que l'Agglomération propose de s'engager dans la réalisation d'un programme de construction d'une nouvelle patinoire.

Cet équipement, qui sera le seul du département, à la fermeture de l'actuelle patinoire de Louviers, est un ouvrage structurant pour le territoire. A ce titre, le Conseil départemental de l'Eure et le Conseil régional de Normandie ont considéré que l'échelon intercommunal était le plus pertinent pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le contrat d'agglomération, signé le 20 février 2015, prévoit donc les modalités de financement de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à hauteur de 1 million d'€ pour la Région, de 500 000 € pour le Département et de 10 à 15 % du montant de l'opération pour les fédérations sportives et le Centre National pour le Développement du Sport.

Outre sa vocation sportive qui permettra d'accueillir, dans des conditions optimales, les clubs de patinage et de hockey sur glace ainsi que les établissements scolaires, la patinoire constituera un nouvel atout d'attractivité et de promotion du territoire et de développement économique à travers une offre de loisirs et de détente de dimension régionale.

Implanté face au complexe aquatique CASEO, l'équipement permettra de constituer un véritable pôle offrant un large éventail d'activités sportives, de loisirs et de bien-être.

Son attractivité sera également garantie par sa situation géographique bordant l'A154, à proximité immédiate de l'A13, ce qui permettra de couvrir une large zone de chalandise.

Afin de pouvoir construire cette nouvelle patinoire, il est nécessaire de faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération en y ajoutant la nouvelle compétence facultative suivante :

- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'une nouvelle patinoire sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure**

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur cette nouvelle compétence facultative prise par l'Agglomération.

Monsieur le maire indique que le projet pourrait coûter 12 millions d'Euros. Mme LAMBERT trouve la somme élevée et demande à qui profitera cette patinoire hormis les habitants des alentours (Louviers, Val de Reuil, Le Vaudreuil). Elle reconnaît néanmoins que la patinoire apportera un plus d'attractivité pour le territoire mais que le fonctionnement risque d'être élevé. Elle fait également remarquer que les élèves de Pîtres devront être transportés en car pour s'y rendre et que cela aura un coût non négligeable. Elle espère que l'Agglo qui réfléchit à un projet enfance n'hésitera pas à investir aussi dans ce dernier domaine.

Après délibération, le conseil municipal, avec 1 abstention et 14 voix POUR, ACCEPTE la modification statutaire consistant en la création d'une nouvelle compétence facultative libellée comme suit : « Construction, aménagement, entretien d'une nouvelle patinoire sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure »

## CONVENTION PETITS AMENAGEMENTS DE VOIRIE POUR LA PERIODE 2015/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 26 janvier 2015, le conseil communautaire a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale.

Il convient de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financières qui permettront à la CASE de réaliser des petits aménagements sur les voies communales, places publiques et parcs de stationnement, qui sont dans leur ensemble justifiés par les obligations du maire de la commune au titre de ses pouvoirs de police générale ou de la circulation publique.

Monsieur le maire indique que les travaux ne sont pas encore tous définis. Monsieur le maire explique que les travaux ont commencé rue de la salle à côté du coiffeur jusqu'à la rue des Lilas, les trottoirs vont être élargis de 40 cm pour avoir quasiment 1 m 40. Deux places de parking sont également ajoutées devant le coiffeur. D'autres petits travaux, notamment rue de la bise vont avoir lieu ainsi que dans la sente du taillis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale pour la période 2015/2020 avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure

## CHANGEMENT VITRINE DU MARIGNY : ACCEPTATION CHEQUE AXA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter un chèque d'AXA d'un montant de 4 585.75 €. Cette somme correspond à une avance sur le remboursement du changement de la vitrine du MARIGNY. Le solde sera versé sur facture définitive.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le chèque de 4 585.75 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## DIVERS

Monsieur le maire signale qu'une plaque en hommage aux victimes des attentats a été commandée et qu'elle sera installée. La plaque en hommage aux harkis sera déplacée pour être installée près du monument aux morts.

## TOUR DE TABLE

→ **Madame Chantale PICARD** a assisté au départ du Trail à 22 h 30. Il y avait 380 participants. Elle regrette le manque de reconnaissance des organisateurs pour l'aide apportée par la commune à l'organisation de la manifestation sportive.

→ **Monsieur René DREAN** signale que certaines plaques de rue sont en mauvais état et qu'il faudrait les nettoyer. Il souhaiterait aussi que des bancs soient installés à divers endroits de la commune pour permettre notamment aux personnes âgées de s'y reposer. Il regrette que la moitié des arbres de la rue des églantines ait été abattue. Monsieur le maire lui répond que d'une part, certains arbres étaient malades et que d'autre part, il faut maintenant des trottoirs d'1 m 40 pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer. Le bitume sera refait à l'endroit des souches d'arbres.

→ **Madame Florence LAMBERT** signale qu'il faut établir un plan communal de sauvegarde (PCS). C'est une demande de la Préfecture. Monsieur le maire lui répond que pour l'instant, il ne veut pas le faire à cause de l'impact financier pour la commune et tant que les dotations de l'état continueront à baisser.

Madame LAMBERT répond que s'il ne veut pas, le conseil municipal peut avoir un avis différent et qu'elle souhaite que le PCS soit fait.

Elle regrette le peu de conseillers présents aux manifestations (comme le 8 mai) organisées sur la commune ainsi qu'au conseil municipal. Elle dit qu'il est dommage de se présenter à une élection municipale et de ne pas assumer son mandat. Elle fait remarquer que c'est grâce à l'opposition que l'on obtient le quorum aux réunions du conseil municipal. De son côté, elle avait demandé à ses colistiers d'être présents aux réunions quand ils s'étaient engagés avec elle. Monsieur le maire répond que certains conseillers absents travaillent le soir.

→ **Monsieur le maire** informe le conseil qu'il y a actuellement 5 promesses d'achat dans le lotissement des Aubépines.

→ **Mme Chantale PICARD** informe le conseil que le dimanche 29 mai, il y aura une commémoration du centenaire de la bataille de Verdun.

→ **Madame Florence LAMBERT** indique qu'elle est allée à une commission « enfance-jeunesse » : Elle signale le manque d'infrastructures sur le territoire et elle souhaiterait qu'il y ait la même offre pour chaque enfant du territoire de la CASE.

→ **Monsieur Nicolas ROGER** dit qu'il était présent au lors du Trail. Mme LAMBERT également. La commune donne une subvention et prête du matériel et il souligne le manque de reconnaissance des organisateurs.

→ **Monsieur Christophe PETIT** regrette que certaines associations à qui l'on prête le gymnase le rendent dans un état déplorable (ménage non fait, moquette sale...). Une caution devrait leur être demandée et rendue si le ménage est fait correctement.

→ **Monsieur le maire** indique que le lotissement d'activité « Les Freneaux » a été inauguré le 29 avril dernier. Une boulangerie devrait s'installer sur la zone et celle du centre de la commune devrait rouvrir. Monsieur le maire va prévenir le nouveau boulanger de la rue des moulins car il risque de se retrouver en concurrence avec celui du lotissement

## PAROLE AU PUBLIC

→ **Monsieur HARIVEL** demande si le gaz va être installé pendant les travaux réalisés actuellement rue de la Salle. Monsieur le maire répond que ce n'est pas prévu dans les travaux. Il a fait une demande auprès de GRDF pour une extension. Monsieur HARIVEL fait référence à un article paru dans la presse dans lequel Monsieur le maire aurait indiqué que le gaz serait installé rue de la salle. Monsieur HARIVEL indique que GRDF lui demande 2 500 € HT pour une extension de 47 mètres et il trouve que ça fait cher. Monsieur le maire lui dit qu'il va relancer GRDF.

→ **Monsieur TROCHET** demande pourquoi il y a du bitume à la place des pavés devant le cimetière. Monsieur le maire lui répond que c'est en raison des travaux effectués par GRDF et que c'est provisoire. Les pavés devront être remis en place.

Fin de la séance à 22 heures 15.